



Organisations non gouvernementales

Promoteurs du développement international

Historique et objectifs du programme

IL est bien connu que depuis le tournant du siècle, les Canadiens ont participé à diverses formes de coopération internationale, en particulier grâce à leur adhésion à des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes. C'est donc tout d'abord pour tirer parti de cet intérêt et encourager les ONG à poursuivre leurs objectifs de développement du tiers monde que l'ACDI a créé en 1968 son programme des ONG.

Dès sa mise en œuvre, le programme des ONG se voulait non seulement un programme d'aide mais, reconnaissant que le «développement» ne peut être l'œuvre que de personnes, également un moyen d'établir de nouveaux liens entre les Canadiens et les habitants des pays en développement. De plus en plus, ces derniers demandent de travailler sur un pied d'égalité avec leurs homologues canadiens dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement. Le programme des ONG est donc conçu pour permettre aux Canadiens de partager la tâche du développement avec les habitants du tiers monde.

Le programme a pour but la réalisation des trois grands objectifs suivants :

- mettre à profit, aux fins du développement, le large éventail des expériences, compétences et services du secteur des ONG canadiennes ;
- offrir un instrument d'aide au développement plus souple et plus novateur que ne le permettent normalement les transferts de gouvernement à gouvernement ;

● encourager et aider les Canadiens à participer au développement international et à établir des relations de partenaires égaux avec les gens et les institutions des pays en développement.

Dans la poursuite de ces objectifs, le programme a permis de renforcer l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir au Canada des appuis à la cause du développement international.

Le programme des ONG constitue un moyen d'aider les pays en développement par le biais de filières non gouvernementales ; il permet à l'ACDI de tirer parti des expériences et compétences du secteur des ONG dans le cadre d'une action coopérative. Les ONG prennent l'initiative d'approcher l'ACDI pour obtenir le co-financement de certains projets et programmes, où l'ACDI peut pressentir des organisations et institutions du secteur des ONG en vue d'obtenir leurs services et leurs conseils.

Priorités

Les projets prioritaires des ONG sont les suivants :

- Développement rural intégré ;
- Développement agricole et production alimentaire ;
- Irrigation et eau potable ;
- Formation professionnelle, apprentissage d'un métier et alphabétisation, formation de chefs, formation de jeunes ruraux sans emploi ;
- Petites entreprises, coopératives, épargne et crédit ;
- Soins préventifs et santé communautaire ;
- Intégration de la femme au développement ;
- Formation à la nutrition ;
- Planification familiale ;
- Logement à prix modique.

Les ONG comprennent diverses catégories d'organisation dont la Fondation canadienne contre la faim, les



● La santé de base à la portée de tous.